



ANGUS UN LABORATOIRE GRANDEUR NATURE

La durabilité est de toute façon un processus d'apprentissage assez long, qui s'apprécie davantage par les dynamiques enclenchées que par des résultats qui ne sont jamais immédiats.

Cyria Emelianoff

Au premier plan, vue aérienne du secteur Angus. Le vaste quadrilatère vert percé d'une diagonale, future rue piétonne, est le site de la phase II multifonctionnelle.
Photo : Mario Faubert – Air
Photo Max

Il aura fallu deux décennies pour négocier le rachat et le développement progressif du site de réparation et de fabrication de matériel ferroviaire du CPR à la suite de sa fermeture complète en 1992²³. Un cycle long mais normal pour reconverter les anciens ateliers Angus du quartier Rosemont en un parc d'entreprises et d'habitations. Si le désespoir de centaines de travailleurs mis à la rue et militant pour la création de nouveaux emplois fut le corps combustible de cette reconversion, la détermination du chargé de projet de l'époque fut l'étincelle pour mener à bien la renaissance des lieux. Le pari de relever toute une communauté grâce à la création d'emplois de qualité et d'occasions de réinsertion sociale est réussi. Ce milieu de vie riche et dynamique est le fruit d'une vision centrée sur le bien commun où l'économie est mise au service du développement de la communauté.

Avec ses 55 entreprises, ses 13 bâtiments et ses 2 300 emplois actuels, la **Société de développement Angus** (SDA) amorce aujourd'hui le second cycle de développement du **Technopôle Angus** et de son îlot central. Le plan d'aménagement est ambitieux. Une fois réalisé, il pourrait bien donner lieu à un modèle d'écoquartier exemplaire et reproductible.

Gouvernance et appariement des échelles

Le président et chef de la direction de la SDA, **Christian Yaccarini**, sourit en haussant les épaules lorsque je l'interroge sur son modèle de gouvernance dans le contexte du nouveau projet. Sa méthodologie fait-elle toujours une large place à la participation et à la mobilisation citoyenne? Les leviers sont-ils toujours les mêmes? « Ça fait vingt ans, répond-il. On n'en est plus là... Les gens se mobilisent quand ça va mal. » Tout au long de l'entretien qu'il m'accorde, je note pourtant dans ses propos que la SDA multiplie les efforts pour susciter l'adhésion de la communauté à des pratiques urbaines résolument axées sur le développement durable et sur une qualité de vie meilleure, quand ce n'est pas au projet lui-même. Pourquoi? Christian cite pour exemple un système automatisé de collecte des déchets souterrain qu'il a visité en Scandinavie avec l'idée d'en importer la technologie. « C'est beau esthétiquement parlant, mais à la fin du circuit souterrain le tri des matières compostables ne se fait pas. Tout s'en va dans le même camion, les emballages avec. Alors, on a mis ce projet de côté. Pour une action aussi simple que le tri des déchets à l'heure du lunch, on a plutôt choisi de travailler en partenariat avec les services municipaux, au rythme des entreprises volontaires. L'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie a beau effec-

tuer gratuitement la collecte des résidus bâtiment par bâtiment et même fournir des bacs de cuisine, à la fin le résultat dépend du degré d'implication de chaque entreprise et de la volonté de chaque employé. C'est aussi ça, la réduction de l'empreinte environnementale. » On voit ici que les efforts pour accéder à une urbanité de qualité se déclinent de toutes les façons, entre des gestes en apparence anodins jusqu'à l'exploitation de technologies sophistiquées. Point de vue que partage la chercheuse **Christiane Gagnon** lorsqu'elle écrit : « C'est à l'échelle combinée de l'individu, de la communauté, des organisations et des territoires que se manifestent les impacts, les risques et les contradictions d'un mode de développement insoutenable. C'est à l'échelle des humains, incluant leurs rapports à la nature, que se vivent, parfois dramatiquement, les conséquences d'une croissance non solidaire du développement²⁴. »

Comme on le verra plus loin, aussi attractives et essentielles soient-elles, les ecotechnologies ne doivent pas faire oublier que la participation citoyenne est une condition essentielle à la réussite d'un écoquartier. « Un projet écologique qui prendrait des allures élitistes, c'est tout ce qu'on ne veut pas », tranche Yaccarini.

Processus de conception intégrée (PCI)

À ses débuts, l'objectif de réhabiliter les espaces industriels désaffectés du CPR pour en faire un bien communautaire commercial et locatif est perçu comme une utopie inconcevable. Dans son ouvrage consacré à Angus, **Gaëtan Nadeau** compare le projet à « un très long combat aux multiples péripéties²⁵ ». Sa longue prise en charge s'est faite par ajouts successifs, au rythme des problèmes à résoudre, sans aucun modèle de pratique établie sur lequel s'appuyer. Tout s'est écrit à mesure. Aujourd'hui, les retours d'expériences des dernières années s'avèrent un atout précieux. En développement depuis vingt ans, Angus est devenu son propre référentiel d'action – un laboratoire grandeur nature en quelque sorte. « Les territoires durables ne sont pas une réalité en soi [écrit Christiane Gagnon] : ils agissent comme un idéal type, comme une utopie créatrice, comme un référentiel d'action²⁶. »

Forte des réalisations passées et de la mémoire du lieu, la SDA se voit-elle en meilleure position pour assurer la réussite de la Phase II du projet? Réponse de Yaccarini : « Oui et non. De nouveaux enjeux nous poussent en avant... La jouée commerciale livrée par les grands projets comme le Dix30 sur la rive-sud de Montréal ou le projet du Quinze40 avec leurs parkings attractifs; la valeur foncière qui ne cesse d'augmenter...; tout ça met en péril le commerce de proximité. Améliorer l'existant, créer un milieu de vie entre les bâtiments, négocier avec l'arrondissement pour accroître l'offre de transport en commun, faciliter l'accès au logement pour les familles à revenu moyen, ça reste quand même de grands défis. Pour faire mieux, pour y voir plus clair, on a dû pousser la réflexion plus loin. Pendant des mois on s'est engagé dans un processus de conception intégrée (PCI) avec des spécialistes de tous horizons : architectes, ingénieurs, architectes paysagistes, entrepreneurs. » Le promoteur montre aussitôt du doigt le volumineux document qui se trouve devant lui. Il s'agit du *Plan d'aménagement du Technopôle Angus*, fruit de ces quinze mois

de travail interdisciplinaire et résultat de nombreuses consultations publiques. Ses 146 pages mi-cartonnées, imprimées au format 11 x 17 et abondamment illustrées, tracent un portrait du projet d'une précision et d'une qualité surprenantes.

Sommairement, le projet mixte sur l'îlot central se décline en trois points :

- construction d'une quinzaine de bâtiments, dont environ la moitié de leurs 83 000 m² de superficie brute de plancher est dédiée à l'emploi;
- introduction d'un volet résidentiel, dont 80 % des unités sont vouées au logement abordable et 20 % au logement social;
- aménagement d'une rue partagée, de corridors écologiques, d'un espace boisé et de deux places publiques encadrées de commerces de proximité²⁷.

La valeur du PCI réside dans le fait de relier ces buts à « une vision d'avenir pour le Technopôle qui reflète les valeurs de la SDA et de la communauté²⁸. » La planification intégrée constitue le pilier de la durabilité et de la viabilité du projet. Les lignes qui suivent présentent brièvement les cinq paliers où la SDA a choisi de faire converger toutes ses actions afin que son écoquartier devienne un modèle de pratique exemplaire.

1. La création d'emplois

Portée par l'élan de sa population depuis l'origine de sa création en 1995, la SDA a pour mission première de créer de l'emploi. La pérennité du projet s'appuie sur une philosophie de développement économique « communautaire », dont l'objectif est d'accueillir des PME de même que des entreprises d'économie sociale. À contre-pied de l'approche conventionnelle où l'ajout de surfaces de plancher et d'aires de stationnement est l'incitatif premier pour favoriser l'expansion d'un parc d'entreprises, l'organisme opte pour une mixité fonctionnelle selon laquelle l'offre résidentielle, l'aménagement de places publiques et la présence de commerces de proximité créent un milieu de vie riche et dynamique. « Au fait des dernières tendances liées aux pôles d'emploi et aux parcs industriels partout dans le monde, la SDA recherche la création d'un véritable milieu de vie susceptible d'attirer et de retenir les entreprises sur le site. Suivant cet objectif, le plan propose un cadre bâti plus dense et innovant, l'introduction d'un volet résidentiel abordable sur le site et l'aménagement d'espaces publics de qualité²⁹. » Au terme de la prochaine décennie, la SDA vise 3 500 emplois au total au sein du Technopôle.

2. L'intégration harmonieuse du site au tissu urbain existant

La reconversion d'une friche industrielle est un pas important pour la viabilité d'une ville. Dans le cas d'Angus, le long processus de restauration du site a certainement contribué à freiner l'étalement urbain en plus de favoriser la dimension multifonctionnelle de Montréal grâce au développement local. L'amélioration de la performance financière, sociale et environnementale du quartier réalisée jusqu'à maintenant démontre la viabilité du Technopôle. « La reconversion des friches industrielles s'inscrit dans la tendance du renouvellement de la ville sur elle-même. « Ce principe correspond parfaitement au concept de développement durable : il s'agit de remettre en

PROJET ANGUS – PHASE II

Équipe de conception

Développeur immobilier:
Société de développement Angus

Architecture et urbanisme :
Provencher_Roy

Génie électromécanique:
Pageau Morel

Génie structural et civil:
Pasquin St-Jean et associés

Architecture du paysage:
NIPpaysage

Expertise en construction:
Groupe TEQ

Quelques chiffres

600 000 pi²
de terrains disponibles pour le développement

15 nouveaux bâtiments

450 000 pi²
d'espaces bureaux

32 000 pi²
de commerces de proximité

Plus de 300
unités d'habitation en copropriété

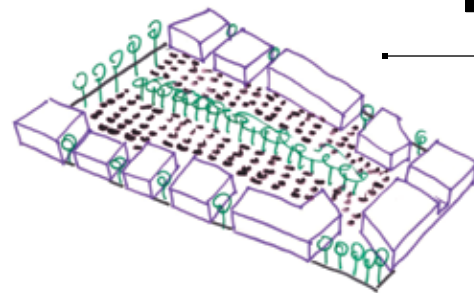
1500 nouveaux travailleurs

800 résidents

4 places publiques

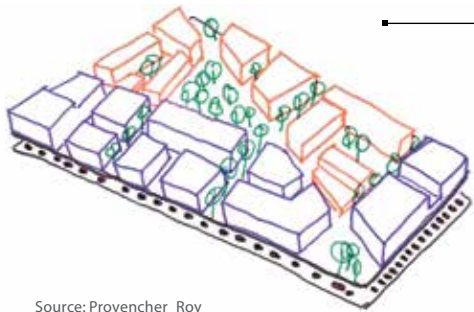
542 places de stationnement en souterrain

SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLOT CENTRAL



SANS COMPOSANTE RÉSIDENTIELLE

- SUPERFICIE DE PLANCHER BRUTE DÉDIÉE À L'EMPLOI : ≈ 45 000 m²
EMPREINTE AU SOL DES BÂTIMENTS : ≈ 10 450 m²
TAUX D'IMPLANTATION : ≈ 28%
I.S.P. : ≈ 1.0
- SUPERFICIE DÉDIÉE AU STATIONNEMENT DE SURFACE : ≈ 24 550 m²
NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT : ≈ 245 places
- SUPERFICIE D'ESPACES VERTS : ≈ 2 000 m²



AVEC UNE COMPOSANTE RÉSIDENTIELLE

- SUPERFICIE DE PLANCHER BRUTE DÉDIÉE À L'EMPLOI : ≈ 45 000 m²
EMPREINTE AU SOL DES BÂTIMENTS : ≈ 10 450 m²
- SUPERFICIE DE PLANCHER BRUTE DÉDIÉE À L'HABITATION : ≈ 35 000 m²
EMPREINTE AU SOL DES BÂTIMENTS : ≈ 7 200 m²
TAUX D'IMPLANTATION TOTAL : ≈ 48%
I.S.P. TOTAL : ≈ 1.8
- SUPERFICIE DÉDIÉE AU STATIONNEMENT DE SURFACE : 0 m²
NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT : ≈ 460 places
- SUPERFICIE D'ESPACES VERTS : ≈ 10 000 m²

Source: Provencher_Roy

état plutôt que de démolir, de réutiliser les friches plutôt que de pousser à la croissance urbaine en périphérie et de renforcer par tous les moyens possibles la cohésion sociale²³⁰. »

Le *Plan d'aménagement de l'Îlot central* démontre que la SDA entend travailler en continuité et en harmonie avec l'existant. D'ailleurs, l'analyse du contexte urbain a permis de dégager une série d'enjeux à partir desquels s'est échaudée la vision d'ensemble. Le tableau ci-contre offre une vue schématique de cette analyse et des enjeux identifiés.

3. La gestion écologique du cadre bâti et des infrastructures

Depuis sa fondation, la SDA pratique un urbanisme durable et responsable : prise en compte des capacités et besoins collectifs, réduction des clivages sociaux, création d'emplois non délocalisables, environnement global et écoconstruction... Ces actions lui ont d'ailleurs valu de nombreux prix et attestations. Pour la Phase II, l'organisme s'impose de nouvelles exigences avec la mise en place d'infrastructures écotechnologiques (eau, énergie, déchets). Le but est avoué : l'approche vient non seulement compléter l'écologie sociale du projet, mais elle la transforme en quelque sorte, en la tirant vers le haut. Quelques-unes de ces mesures innovantes et performantes sont énumérées dans le tableau de la page 34. Pour plus d'information, le lecteur pourra se référer au *Plan d'aménagement du Technopôle Angus*, chapitres 4 à 8.

4. L'appropriation du site par les gens du milieu

Si le volet social est reconnu comme étant le « parent pauvre » dans les expérimentations d'écoquartiers (C. Emelianoff), au contraire la « participation citoyenne est une tradition pour la SDA », peut-on lire dans le *Plan d'aménagement du Technopôle Angus*. Cette participation est le fruit d'une gouvernance structurée, participative et imputable. Nombre d'exercices publics de toutes sortes – assemblées, conférences d'infor-

mation, événements de redditions de compte, etc. – ont contribué à préserver un lien de qualité entre l'organisme et sa communauté. La Phase II se poursuit dans la même voie. Devenu lui-même un instrument de débat public, le plan d'aménagement s'est précisé et enrichi au fil du temps, grâce aux commentaires des citoyens et groupes d'intérêt.

Rompant avec un urbanisme fonctionnaliste et productif, la SDA travaille à échelle humaine sur plusieurs registres à la fois. L'agriculture urbaine, l'entretien des espaces verts commun, le compostage, la réduction de l'usage de la voiture s'intègrent à une stratégie d'ensemble où la qualité de vie s'incarne dans des pratiques urbaines viables et globalisantes, certes, mais dont le résultat est intimement lié aux gestes de chacun.

5. La rentabilité financière du projet

Depuis sa création en 1995, la SDA travaille au développement d'une économie communautaire destinée aux résidents du quartier. Pour elle, c'est le bien commun qui prime et qui guide les choix. Cependant, sa mission doit pouvoir s'exercer dans un contexte où les intérêts de toutes les parties – organismes fiduciaires et citoyens – sont convergents. « Il faut trouver la façon de travailler pour le bien commun sans perdre de l'argent, explique Yaccarini. Le bien commun, c'est lorsque les besoins de la collectivité et ceux des investisseurs se rencontrent, et non le profit de l'un au détriment de l'autre. Nos stratégies de financement sont innovantes. On croit qu'elles vont pouvoir servir à d'autres promoteurs immobiliers. » Ce dernier ajoute que pour attirer les entreprises émergentes, il faut pouvoir offrir du logement, accroître l'offre de transport en commun, rehausser la qualité environnementale, prévoir des commerces et des services de proximité. « En ajoutant une composante résidentielle et commerciale au parc d'entreprises, on double la densité de construction. C'est ça qui nous permet de financer les stationnements souterrains, les infrastructures écologiques et nos deux places publiques. »

ANALYSE DU CONTEXTE URBAIN

DIMENSIONS	OBJETS D'ANALYSE	PRINCIPAUX ENJEUX
Morphologie et formes urbaines	<ul style="list-style-type: none"> • Trame urbaine et parcellaire • Typomorphologie du cadre bâti • Gabarit et densité du cadre bâti 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un ensemble architectural distinctif et marqueur de son époque • Implantation de nouveaux bâtiments sur des îlots industriels de forme atypique • Modulation de la hauteur des bâtiments dans le respect du bâti existant • Densification du cadre bâti • Encadrement de la rue et consolidation du milieu bâti • Sentiment de sécurité dans l'espace public
Fonctions urbaines	<ul style="list-style-type: none"> • Grandes affectations du sol : résidentielle, commerciale, industrielle • Compacité • Accès à la nature et aux activités extérieures (espaces verts, places publiques, terrains sportifs), infrastructures véhiculaires (rues et stationnements) • Services de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> • Réconciliation des pôles résidentiels et d'emploi • Augmentation du nombre d'espaces à caractère piétonnier et civique • Diversification de l'offre de commerces et de services de proximité
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité et transport • Réseau cyclable 	<ul style="list-style-type: none"> • Cohabitation sécuritaire entre les différents usagers de la route • Bonification de l'offre de transport collectif • Efficacité des liens piétonniers entre les pôles d'activité • Arrimage de l'îlot central au projet de véloroute de la ville de Montréal
Composantes identitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Vues d'intérêt sur le Stade olympique et le mont Royal • Biodiversité (parc Jean-Duceppe et talus végétalisés de la voie ferrée du CP) • Îlots de chaleur urbains 	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation et mise en valeur des percées visuelles vers les composantes paysagères d'intérêt • Maximisation de la biodiversité urbaine par la création de connexions végétales entre les espaces verts existants • Préservation de l'îlot de fraîcheur urbain dont fait partie l'îlot central
Composantes environnementales	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des sols 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion responsable des sols sur le site

Tableau élaboré à partir du *Plan d'aménagement du Technopôle Angus | Projet mixte sur l'îlot central*, Société de développement Angus, Provencher_Roy et al. novembre 2014, chapitre 2, p. 14 à 24.



Ingénierie mécanique et électrique

Efficacité énergétique

Écoconception

PAGEAUMOREL
Montréal • Gatineau

Nous sommes partenaires de votre succès, et fiers de l'être!

MESURES FAVORISANT UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DU CADRE BÂTI ET DES INFRASTRUCTURES

ÉLÉMENTS DE L'AMÉNAGEMENT	MESURES	IMPACTS
Espaces extérieurs de verdure	<ul style="list-style-type: none"> • Connexions écologiques et paysagères (cycles de l'eau, biodiversité...) • Traverses piétonnes • Saillies végétalisées sur rues 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéfices collectifs (éducation, renforcement identitaire, activités variées, cohésion sociale...) • Intégration urbaine et appropriation du site par les communautés voisines du milieu • Harmonisation aux initiatives de verdissement de l'arrondissement
Agriculture urbaine	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture urbaine (parcelles potagères, parcelles végétales des aménagements extérieurs et serres de production sur toit) 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre alimentaire diversifiée • Partenariat • Activités de sensibilisation
Espaces communs	<ul style="list-style-type: none"> • Places publiques, rues partagées, corridors et cours intérieures résidentielles, promenades plantées 	<ul style="list-style-type: none"> • Unification du contexte résidentiel à celui de l'emploi • Commerces de proximité • Meilleure qualité de vie • Tenue d'événements spéciaux • Activités culturelles, physiques et de loisirs
Mobilier	<ul style="list-style-type: none"> • Éclairage et mobilier urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • Distinctif, durable, sécuritaire
Revêtement de sol	<ul style="list-style-type: none"> • Revêtement de sol : pavage hexagonal avec insertions végétales 	<ul style="list-style-type: none"> • Surfaces perméables • Préservation de l'îlot de fraîcheur • Insertions végétales
Gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'eau (infrastructures complexes, système « low-tech ») avec caniveau de captation des eaux de pluie, bassins de rétention et revêtement de chaussée filtrant pour assurer la gestion des eaux pluviales sans surcharger l'infrastructure municipale • Mise à profit des espaces verts et gris pour la gestion du débit et de la qualité de l'eau • Dimensionnement et fonctionnement des systèmes • Appareils de plomberie à débit réduit certifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Centralisation et optimisation de la collecte des eaux de ruissellement et des eaux usées des bâtiments • Fonctionnalité des espaces publics • Protection des espaces en sous-sol • Fonctionnement assuré pour un long terme
Gestion de la neige	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la neige <i>in situ</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % de la neige est gardée sur le site • Création d'un monticule ludique • Déneigement sélectif • Abrasifs écologiques
Vent et ombrage	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement de conifères pour atténuer l'impact éolien • Orientation des bâtiments de l'îlot central • Désaxement de la trame de rue 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'effet de corridor de vent • Limitation de l'accumulation de neige • Maximisation de l'utilisation de l'énergie solaire passive pour plus d'efficacité énergétique des bâtiments et plus de confort
Transports alternatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accès véhiculaire restreint aux véhicules d'urgence • Stationnement souterrain • Rangement de vélos collectif 	<ul style="list-style-type: none"> • Circulation dédiée exclusivement aux piétons et cyclistes • Augmentation de la quantité d'espaces au sol piétonniers et civiques
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'infrastructures permettant le tri et la collecte sélective des déchets 	
Implantation des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • Empreinte et hauteurs modulables • Compacité du cadre bâti 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration urbaine • Gestion écologique du sol • Flexibilité de développement • Rentabilité financière
Structure et enveloppe des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • Isolation acoustique • Flexibilité de l'aménagement des espaces intérieurs • Intégration d'éléments de bois à la structure • Optimisation de la conception des bâtiments • Utilisation de matériaux à contenu recyclé • Utilisation de matériaux extraits et fabriqués au Québec • Programmation de toiture (terrasses, panneaux photovoltaïques, plantations...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des GES • Industrie locale • Réduction de la quantité et du gaspillage de matériaux • Accroissement du confort et de la qualité de vie • Réduction des coûts de consommation d'énergie
Énergie électrique et thermique	<ul style="list-style-type: none"> • Boucle de transfert d'énergie entre les bâtiments • Exploitation des sources d'énergie passives et locales • Stationnements pour véhicules électriques et partagés 	<ul style="list-style-type: none"> • Complémentarité des usages et heures d'opération des bâtiments • Accroissement de plus de 20 % d'efficacité par rapport aux normes du Code national de l'énergie pour les bâtiments • Réduction des GES

Tableau élaboré à partir du *Plan d'aménagement du Technopôle Angus | Projet mixte sur l'îlot central*, Société de développement Angus, Provencher_Roy et al., novembre 2014, chapitre 2, p. 34 à 135.

Christian Yaccarini n'est pas un *fan* de rhétorique. Il voit derrière chaque solution une obligation de résultat. La rentabilité du projet est à ses yeux un enjeu majeur qui repose aussi en partie sur le fait de rendre la propriété accessible à de jeunes familles. « Là où on va chercher les gens, c'est avec le résidentiel. Ce qu'on veut offrir aux familles du quartier et aux travailleurs du Technopôle, c'est un accès à la propriété en ville. Actuellement un revenu familial moyen ne suffit pas pour acheter une première maison dans le secteur. Les jeunes quittent pour la banlieue parce que les propriétés y coûtent moins cher. Pour faciliter le financement, nous allons créer un fonds de 25 millions \$. La SHDM (Société d'habitation et de développement de Montréal), avec son programme de crédit d'emprunt *Accès Condo* est une formule inspirante. D'ailleurs, nous sommes présentement en dialogue avec elle pour voir ce qu'on peut faire ensemble. On pense que notre projet de financement est innovant et audacieux... Vendre nos unités de logement abordable à de jeunes familles, en fin de compte, c'est ce qui nous permettra de rentabiliser l'ensemble du projet. »

Comme l'écrit Cyria Emelianoff : « Les cadres économiques actuels mettent sous tension les enjeux de la durabilité, réduisant souvent des enjeux éthiques et politiques dont l'intérêt est de redéfinir et de redimensionner les solidarités... »

des enjeux techniques ou de compétitivité environnementale peu efficaces au regard de cette durabilité³¹. » Or, le modèle d'affaires imaginé par la SDA ne cède pas à la pression des enjeux économiques. Il réussit plutôt à offrir un milieu de vie meilleur grâce à une gestion innovante et bien documentée des mixités.

Le développement durable et viable d'une ville ou d'un quartier est une affaire complexe. Prendre en compte le facteur humain en se centrant sur les besoins et capacités de la communauté rend le défi encore plus grand. Christian Yaccarini se voit-il comme un éveillé de conscience? Réponse : « On est nombreux à être conscients des défis planétaires qui sont devant nous et à être convaincus de l'urgence d'agir. Face à cela, je me vois plutôt comme un praticien. Il faut travailler ensemble. Tout seul dans son coin on ne peut pas grand-chose et l'enclave, c'est tout ce qu'on ne veut pas! »

L'urgence écologique appelle un changement de notre rapport au monde, de nos valeurs et de nos comportements. À l'échelle du quartier Angus, les décisions qui se prennent depuis vingt ans en matière de développement durable du territoire trouvent leur sens et leur justification quelque part entre les éléments de la planète globale et le renforcement des capacités transformatrices de la communauté. ■

1 BOUTAUD, Aurélien et . « Les écoles de pensée en urbanisme face à la métropolisation », *Ecopolis / Dans les friches de l'écologie politique : EcoRev*, n°27, été 2007, <>, sans indications de page.

2 *Ibid.*

3 *Ibid.* L'extrait cité par BOUTAUD et al. réfère à : LEFEVRE, Christian et Bernard JOUVE. *Horizons métropolitains*, Presses universitaires romandes, Lausanne, 2005, p. 4.

4 *Ibid.*

5 PAQUOT, Thierry. *Désastres urbains | Les villes meurent aussi*, Paris, La Découverte, 2014, p. 26.

6 *Ibid.*, p. 26.

7 *Ibid.*, p. 25.

8 *Ibid.*, p. 169.

9 *Ibid.*, p. 174.

10 *Ibid.*, p. 179.

11 Rédigé en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, sous la présidence de Gro Harlem Brundtland, femme politique norvégienne, le rapport porte le titre officiel de *Notre avenir à tous*. 12 EMELIANOFF, Cyria. « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », article publié dans *L'information géographique*, 2007/3 (vol. 71), p. 50.

13 PATTARONI, Luca. « Le nouvel esprit de la ville | Les luttes urbaines sont-elles recyclables dans le "développement urbain durable"? », *Mouvements*, 2011/1 (n° 65), p. 45.

14 *Action 21*, chapitre 28.2 a., Nations Unies Développement durable.

15 « En 2002, dix ans après Rio, plus de 6 500 Agendas 21 locaux sont recensés à travers le monde. Malgré ce nombre à première vue impressionnant, le résultat demeure encore loin des attentes, c'est-à-dire un agenda pour chaque collectivité territoriale. » Extrait de *Territoires durables en devenir*, sous la direction de Christiane GAGNON. Presses de l'Université du Québec | Numérique, 2012, p. 13 de 256.

16 Le 4 décembre 2014, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a déposé à l'Assemblée nationale le Projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020. Ce projet fera l'objet d'une commission parlementaire en 2015. Source : < http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/>.

17 Orientations du Portail, <<http://a211.qc.ca/orientations-du-guide/>>.

18 On peut lire à ce sujet : Texte collectif. « Sans vision, le Québec multiplie les incohérences coûteuses », *La Presse + | Aménagement et urbanisme*, 21 mai 2015.

19 EMELIANOFF, Cyria. *Loc. cit.*, p. 51.

20 MARCHAND, Catherine. *La ville de demain | Rapport de recherche réalisé pour le compte du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, Québec, 2012, p. 13 de 282 pages.

21 *Ibid.*, p. 15 de 282 pages.

22 Christiane GAGNON. *Op. cit.*, p. 255.

23 Le magazine *FORMES* a consacré tout un dossier à ce sujet : « Angus : le défi d'une vie », vol 10, n° 1, 2014, p. 30 et suivantes.

24 Christiane GAGNON. *Op. cit.*, p. 5.

25 NADEAU, Gaétan. *Angus | Du grand capital à l'économie sociale*, Québec, Fides, 2009, p. 201.

26 Christiane GAGNON. *Op. cit.*, p. 7.

27 *Plan d'aménagement du Technopôle Angus | Projet mixte sur l'îlot central*, Société de développement Angus, Provencher_Roy et al., novembre 2014, p. 3.

28 *Ibid.*, p. 4.

29 *Ibid.*, p. 3.

30 <<http://www.environnement.gouv.fr/villedurable/fiches/fiches26.html>>, cité par DUMESNIL, France et Claudie OUELLET. In « La réhabilitation des friches industrielles : un pas vers la ville viable? », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], vol. 3, n° 2 | octobre 2002, mis en ligne le 1^{er} octobre 2002, consulté le 3 août 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/3812>; DOI : 10.4000/vertigo.3812, paragraphe 57.

31 EMELIANOFF, Cyria. *Op. cit.*, p. 64.

FONDATION DONNE DU SENS À L'ARGENT DEPUIS 20 ANS.

Fondation est une institution financière québécoise innovante. Par la collecte d'épargne-retraite et l'investissement dans les entreprises d'ici, Fondation participe à la création d'une économie plus performante, plus équitable et plus verte.

FONDATION CSN POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI | **FONDATION A 20 ANS! ET ÇA CONTINUE!**

fondation.com